

Livret A

[Imprimer](#) | [E-mail](#)

Le **Livret A** est un compte d'épargne rémunéré défiscalisé, destiné aux personnes physiques, majeures ou mineures, ainsi qu'aux personnes morales (associations Loi 1901, syndicats de copropriétaires).

La rémunération est fixée par l'État (en principe deux fois par an : 1^{er} février et 1^{er} août) en tenant compte de l'inflation et des taux de prêt de l'argent.

Le **taux d'intérêt annuel** est fixé à **1,5 %** depuis le **1er février 2026**. Les intérêts calculés par quinzaine, sont capitalisés au 1^{er} janvier.

Avec le **Livret A**, votre argent est totalement disponible : vous pouvez en disposer à tout moment et sans préavis.

La durée d'un **Livret A** est illimitée.

Avantages

- **Versements** et **retraits** totalement **libres**
- Sécurité : **capital initial garanti** et conditions de rémunération définies à l'échelle nationale
- **Intérêts exonérés d'impôts** et de prélèvements sociaux
- **Cumulable** avec toutes autres **solutions d'épargne** proposées par **Monte Paschi Banque**

Conditions

- Plafond de dépôt : 76 500 € pour les copropriétés de moins de 100 lots et 100 000 € pour les copropriétés de plus de 100 lots (*)
- Solde minimum : 10 €
- Versement minimum : 10 €
- Durée : illimitée
- Disponibilité : immédiate
- Rémunération : 1,5 % depuis le 1^{er} février 2026

Fiscalité

Aucune.

(*) Le plafond ne peut être dépassé que par la capitalisation des intérêts annuels.